

Séance du : 14 septembre 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/09/197

Dates Convocations 08/09/2026	Le quatorze Septembre Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.
Date Affichage 08/09/2026	<u>PRESENTS 25</u> : Patrice BERNARD, Vincent ROIRAND, Bernard NOURY, Jacqueline TURBE, Mathieu RIOU, Camille DECONINCK, Nathalie BARBOTIN, Corinne ROUET, Yannick RIVALIN, Fabien DULON, Sébastien GAUTIER, Leslie DOUX, Manon PLESSIS, Christine LE BRIS, Marika ANDRÉ, Louis DUPONT, Maryline SAUVADET, Joanna BURGAUD, Eddy LAURENT, Christophe DUPONT, Benjamin RATOUIT, Alain MOUSNIER, Gaëlle CHAPUT, Laure BARAULT, Valérie VOISIN
Nombre de Conseillers :	<u>PROCURATIONS 01</u> : Virginie GIRARD à Corinne ROUET
- en exercice	<u>ABSENTS 01</u> : Cyril TARAUD
- présents	<u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS
- procuration	
- absents	

G.I.P. GEOVENDEE : APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Rapporteur : Vincent ROIRAND

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée, approuvé par arrêté du Préfet de la Vendée publié le 30 juin 2025 (n° 2025-DCL-BCL-456 du 27 juin 2025) a pour objet de mutualiser à l'échelle départementale des compétences, des outils et des services dans le domaine du géonumérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres.

Les missions détaillées figurent dans la convention constitutive. Cette convention constitutive du GIP Géo Vendée doit aujourd'hui être modifiée sur des aspects purement administratifs et formels, par voie d'avenant (et sa synthèse dans un recueil annexé à la présente délibération).

Comme indiqué dans un courrier de Géo Vendée reçu le 19 juin 2026, conformément aux dispositions de la convention constitutive, chaque membre du GIP doit préalablement approuver l'avenant et autoriser sa signature.

L'approbation du présent avenant et sa signature par les membres sont données sous réserve de son adoption par l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée ainsi que de l'accomplissement des formalités administratives et préfectorales requises.

Après que les membres du Conseil Municipal aient pris connaissance du projet d'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée,

Le Conseil municipal, à l'unanimité (26 POUR) :

- ♦ **APPROUVE** l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée ;
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;

Le présent avenant prendra effet après accomplissement de l'ensemble des formalités requises par les textes applicables et la convention constitutive du GIP Géo Vendée.

L'Ile d'Yeu, le 16 septembre 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le maire,
M. Patrice BERNARD



Patrice BERNARD
Maire de l'Ile d'Yeu
16 sept. 2026